

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2014

Publication : 18/12/2014

L'an deux mil quatorze

Le quinze décembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 09 décembre 2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 24

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BUSSLER-MUELA Patrick- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTES EXCUSÉES : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme PANHELLEUX Françoise

ABSENTS : M. BRIAND Jean-Yves- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise-

POUVOIRS : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Mme HUGUET Evelyne à M. DAVID Gérard

Mme LEVRAUD Françoise à M. GUIHARD Alain

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D164 :

**Convention de reprise, par la Commune de NIVILLAC à la Commune de la Ferté-Bernard (72)
Du Compte Epargne Temps (CET) de Mme Monique TRAVERS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite à la mutation de Monique TRAVERS et à son intégration effective des services communaux le lundi 1^{er} décembre dernier, sa précédente Collectivité, la Commune de La Ferté-Bernard, propose à la Commune de Nivillac la reprise du Compte Epargne Temps (CET) que détient Monique TRAVERS.

Ainsi, la Commune de la Ferté-Bernard versera à NIVILLAC une compensation financière de 4313,24€ représentant l'équivalent de 34 jours de congés non consommés selon le calcul suivant :

(Brut + charges patronales)/30 * Nombre de jours épargnés =

$(2\ 636,75 + 1\ 169,16)/30 = 126,86\ € * 34\ \text{jours épargnés} = \underline{4\ 313,24\ €}$

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer la convention financière avec la Ville de la Ferté-Bernard ainsi que tous autres documents de reprise du CET de Mme TRAVERS, ce qui permettra l'édition d'un titre de recettes pour la perception de la somme de 4313,24 euros représentant les 34 jours de congés épargnés.

Le Conseil municipal, après délibération,

- Décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Ville de la Ferté-Bernard la convention financière de reprise du Compte Epargne Temps de Mme Monique TRAVERS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

